



ASSIGNÉS À RESISTANCE : Tous en GRÈVE le 16 juin 2020 !

Réuni en visioconférence le 9 juin 2020, le Conseil Fédéral de la FNAS FO réaffirme son attachement indéfectible à la liberté et l'indépendance qui fonde notre syndicalisme dans la défense des intérêts matériels et moraux des salariés.

Après avoir fait le point sur la situation particulière liée à l'épidémie de COVID-19, le Conseil Fédéral constate la cohérence des positions et des revendications prises par la Fédération durant toute cette période conformément au mandat de notre dernier congrès et qui ont été portées lors du Ségur de la Santé.

Le Conseil Fédéral salue l'opiniâtreté et l'engagement des militants à faire respecter les instances représentatives pour que les employeurs prennent les mesures de protection nécessaires. Il apporte son soutien à tous les militants méprisés, inquiétés ou menacés de sanction pour avoir défendu les droits des salariés et la liberté syndicale.

Le Conseil Fédéral affirme que la santé et la sécurité des salariés ne sauraient en aucun cas être sacrifiées sur l'autel de l'économie et du profit. De la même manière, la crise que nous traversons ne peut en aucun cas ni justifier la destruction des droits des salariés, ni même des dérogations aux droits existants et encore moins favoriser les licenciements et le blocage ou la baisse des salaires.

Si une guerre est menée, ce n'est pas contre le coronavirus, c'est contre les travailleurs et l'ensemble de leurs droits ! Cette situation est inacceptable.

Ni excuses, ni remerciements, ni médailles, ni état d'urgence, ni aucune répression ne feront taire nos revendications !

Pour le Conseil Fédéral, les ordonnances adoptées durant la crise sanitaire ne sont que le prolongement des Ordonnances Macron-Pénicaud et de la Loi Travail que nous avons combattues. Présentées comme temporaires, pourtant pérennisées, elles aggraveront durablement les conditions de travail et d'existence des salariés.

Le Conseil Fédéral dénonce les mensonges et les orientations de ce gouvernement, qui par ses décisions pour faire face à l'épidémie de COVID-19, a mis en danger les salariés et les publics accompagnés. Ce gouvernement l'a fait avec l'assentiment d'un certain nombre d'employeurs des secteurs social et médico-social, de l'aide à domicile, de la petite enfance et de l'insertion.

Le Conseil Fédéral condamne les politiques libérales des dernières années que le gouvernement actuel poursuit et aggrave. De plus, ce gouvernement prend prétexte de cette crise sanitaire pour imposer encore davantage de reculs sociaux dans la lignée des précédents et de consciencieusement détricoter l'ensemble des droits des travailleurs.

Pour les salariés, c'est la quintuple peine !

Risques pour leur santé, dégradation de leurs conditions de travail, remise en cause de leurs droits, remise en cause de leur salaire et de leur emploi.

D'abord, les Équipements de Protection Individuelle ont fait défaut et font encore défaut aujourd'hui dans beaucoup d'établissements. Les salariés ont pourtant permis, au péril de leur santé, quand ce n'était pas de leur vie, que l'activité se poursuive au bénéfice des plus fragiles de notre République, et ce, malgré l'incurie des employeurs et du gouvernement.

Puis les ordonnances, notamment l'ordonnance n° 2020-313 qui dérègle notre secteur, préparent la poursuite des économies à tout prix sur les budgets des établissements et services. Ces ordonnances permettent des dérogations au droit existant, déjà fortement remis en cause depuis la Loi Travail. Elles sont inacceptables et ne participent en rien à la lutte contre l'épidémie. Congés payés, organisation du travail, qualifications, charge de travail, temps de travail... Tout y passe !

Et enfin, le gouvernement, non content d'avoir mis en place des dispositifs qui vident toutes les caisses d'assurances sociales, veut aujourd'hui faire payer une seconde fois les salariés ! À force d'exonérations de cotisations, y compris avec le dispositif d'activité partielle, c'est à notre salaire différé qu'il s'attaque et à notre Sécurité Sociale.

Le Secrétaire général de notre Confédération l'a justement pointé : « Et voilà que maintenant s'ajoute la ritournelle de l'incitation à la modération salariale, que devraient concéder les salariés face à une reprise d'activité progressive et partielle. » Et d'ajouter : « le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi, au contraire ! »

Notre secteur la connaît, la modération salariale ! Combien d'années sans réelle augmentation de salaire avons-nous connues ?! Près de 30 % de perte de pouvoir d'achat en 20 ans... Revendiquer des augmentations de salaire dans les circonstances présentes est donc plus que légitime : c'est vital !

Dans le même temps, l'état d'urgence sanitaire est prorogé. Ce régime d'exception que le pouvoir impose par décret remet en cause la liberté fondamentale de manifester puisqu'il prévoit que « tout rassemblement, réunion ou activité à un titre autre que professionnel sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes, est interdit sur l'ensemble du territoire de la République. »

Le Conseil Fédéral condamne ces dérives liberticides que d'aucuns voudraient justifier par la lutte contre l'épidémie et fait sienne la déclaration unanime de la CE confédérale du 19 mai dernier quand elle « appelle à ce que soit mis fin à ce régime d'exception au regard de son impact sur les libertés fondamentales et individuelles, y compris les libertés syndicales, comme sur le droit du travail. »

L'urgence est à la satisfaction de nos revendications. Les salariés ne sont en rien responsables de cette crise. Ils n'ont donc pas à la payer.

C'est pourquoi, avec eux, pour le progrès et pour la justice sociale et l'égalité des droits, nous revendiquons :

- **L'augmentation des salaires de 300 euros de tous les salariés, qu'ils soient sous ou hors conventions collectives nationales ;**
- **La revalorisation des grilles salariales pour que le minimum conventionnel soit supérieur à 20 % du SMIC ;**

- **Le doublement des heures supplémentaires ;**
- **Un treizième mois pour tous ;**
- **Le maintien intégral de tous les salaires ;**
- **Un financement du secteur cohérent et à la hauteur des besoins ;**
- **L'arrêt immédiat des exonérations de cotisations et le retour à la sécurité sociale de 1945 ;**
- **L'abrogation des ordonnances Macron-Pénicaud et de la Loi Travail ;**
- **L'abolition de l'état d'urgence, qu'il soit sanitaire ou pas ;**
- **L'interdiction de tous les licenciements et les embauches immédiates pour améliorer sans attendre les conditions de travail ;**
- **L'abandon définitif du projet de la contre-réforme des retraites ;**
- **L'abrogation de la contre-réforme de l'assurance chômage.**

Oui à un plan financier d'urgence, à la hauteur des besoins salariaux et matériels pour notre secteur, comme pour tous les secteurs indispensables, comme celui de la Santé. Les moyens existent puisque le 19 mars 2020, ce gouvernement a fait voter à l'unanimité l'attribution de 300 milliards d'euros aux banques qui maintenant est de plus de 400 milliards.

Le Conseil Fédéral invite l'ensemble de ses syndicats à se réunir en assemblée avec les salariés pour définir leurs revendications et décider des initiatives à prendre dans cette situation pour obtenir satisfaction.

Il soutient les syndicats déjà engagés dans l'action. Il appelle à la grève et à rejoindre la mobilisation nationale du 16 juin prochain lancée dans le secteur de la Santé dans l'unité la plus large.

Résister, Revendiquer, Reconquérir.

Adoptée à l'unanimité